



## **Résolutions de la CFA - 2023**

### **1. Un mandat de développement de l'aquaculture pour Agriculture et Agroalimentaire Canada (AICA)**

**IL EST RÉSOLU QUE** la FCA presse le gouvernement fédéral de mandater Agriculture et Agroalimentaire Canada pour soutenir la croissance durable de l'aquaculture au Canada et de conférer au Ministère toutes responsabilités relatives au développement de l'aquaculture.

### **2. Remboursement du tarif douanier de 35 % sur les engrais en provenance de Russie (UPA & PEIFA)**

**IL EST RÉSOLU** IL EST RÉSOLU que la FCA fasse pression sur le gouvernement du Canada pour qu'il restitue au secteur agricole primaire les fonds générés par les entreprises agricoles en raison des tarifs douaniers de 35% sur les engrais en provenance de Russie.

### **3. Urgence climatique et agriculture (UPA)**

**IL EST RÉSOLU** que la FCA intervienne auprès du gouvernement du Canada pour qu'il :

- Reconnaisse l'importance stratégique du secteur agricole dans un contexte de changements climatiques, de prioriser et de canaliser les investissements en faveur d'initiatives structurantes permettant d'assurer la pérennité et la résilience de notre agriculture ainsi que de nos entreprises et d'agir concrètement à renforcer notre autonomie alimentaire et à contrer l'insécurité alimentaire, tant sur le plan national qu'à l'international.
- Soutienne les investissements nécessaires pour l'aménagement d'ouvrages de captage et de rétention des eaux afin de sécuriser l'approvisionnement nécessaire à l'agriculture et de contribuer à minimiser les risques de conflit d'usage;
- bonifie les programmes de sécurité du revenu afin de protéger plus adéquatement les producteurs agricoles contre les risques financiers auxquels les événements climatiques extrêmes les exposent et de les accompagner adéquatement dans leurs efforts d'adaptation aux changements climatiques.

### **4. Amélioration du Programme de paiements anticipés (PPA) (OFA)**

**IL EST RÉSOLU QUE** la Fédération canadienne de l'agriculture (FCA) intervienne auprès d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) pour que la hausse temporaire de la limite des avances sans intérêt du PPA soit permanente avant l'année 2024 du programme;

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE** la FCA presse AAC d'abolir l'obligation de présenter une preuve des ventes;

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE** la FCA presse AAC d'autoriser l'administration du PPA à avancer 60 % du montant du prêt aux emprunteurs le 1<sup>er</sup> novembre et 40 % le 1<sup>er</sup> avril;

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE** la FCA presse AAC de revoir le PPA en profondeur et d'en éliminer les lourdeurs administratives et les complications inutiles pour rendre le programme plus efficace et plus facilement accessible aux agriculteurs.

#### **5. Taxe sur les logements sous-utilisés (OFA)**

**IL EST RÉSOLU QUE** la FCA intervienne auprès du ministère des Finances du Canada pour que les sociétés agricoles et les sociétés de personnes soient dispensées de cette obligation de déclaration de taxe sur les logements sous-utilisés et que cette exonération soit accordée avant la date limite du 30 avril.

#### **6. Reconnaissance des biens et services écologiques déjà fournis par l'agriculture (OFA)**

**IL EST RÉSOLU QUE** la FCA fasse des démarches auprès d'AAC pour que les agriculteurs qui avaient déjà adopté une BPG avant la date d'entrée en vigueur du Programme des paysages agricoles résilients soient admissibles au soutien financier.

#### **7. Augmentation de la production d'engrais dans l'Est canadien (OFA)**

**IL EST RÉSOLU QUE** la FCA presse le gouvernement fédéral d'offrir du soutien financier et des mesures incitatives pour stimuler la croissance de la production d'engrais dans l'Est du Canada.

#### **8. Usage de drones pour l'application de pesticides (OFA)**

**IL EST RÉSOLU QUE** la FCA encourage le gouvernement fédéral à accélérer l'approbation de l'usage des drones pour l'application de pesticides en harmonisant les procédures d'étiquetage pour l'application par drone d'un pesticide donné là où l'application terrestre et aérienne du pesticide en question est déjà approuvée au Canada et si son application par drone est déjà autorisée par l'EPA.

#### **9. Réduction des émissions attribuables aux engrais (KAP)**

**IL EST RÉSOLU QUE** la FCA fasse campagne pour que le gouvernement du Canada donne plus de précisions sur les moyens que les producteurs sont censés prendre pour atteindre les objectifs d'exportation agricole tout en parvenant à réduire de 30 % les émissions d'oxyde nitreux imputables aux engrais.

**10. Taxe carbone fédérale (KAP)**

**IL EST RÉSOLU QUE** la FCA fasse campagne auprès du gouvernement du Canada en faveur de l'affichage obligatoire de la taxe carbone et de la TPS sur la totalité des reçus et factures de produits pétroliers.

**11. Projet de loi C-21 (KAP)**

**IL EST RÉSOLU QUE** la FCA et les parties concernées se concertent pour éviter que le projet de loi C-21 entrave l'accès des producteurs à certains types de carabines et de fusils de chasse et les empêche d'en avoir en leur possession pour la lutte antiparasitaire.

**12. Transmission de la ferme à des membres de la famille (KAP)**

**IL EST RÉSOLU QUE** la FCA fasse campagne auprès du gouvernement du Canada contre l'application de la règle de la « juste valeur marchande réputée » aux fermes vendues à des personnes liées;

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE** la FCA intervienne auprès du gouvernement du Canada pour que les dispositions actuelles sur la planification de la relève des fermes familiales s'étendent à d'autres liens de parenté quand une relation de travail dans une ferme familiale peut être prouvée;

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE** la FCA fasse campagne auprès du gouvernement du Canada en faveur de l'application de l'exonération des gains en capital aux fermes familiales en cas de retraite ou de transfert à la relève.

**13. Investir dans de bonnes méthodes de gestion carboneutres pratiques et utilisables (KAP)**

**IL EST RÉSOLU QUE** la FCA fasse campagne auprès du gouvernement du Canada en faveur d'investissements accrus dans la recherche de technologies logiques, faciles à utiliser, modulables et rentables qui soutiendraient la rentabilité des agriculteurs œuvrant à l'atteinte des objectifs canadiens de croissance propre et de carboneutralité d'ici 2050.

**14. Assurance pour la production vache-veau (APAS)**

**IL EST RÉSOLU QUE** la FCA exhorte le gouvernement fédéral à travailler avec les organisations agricoles pour examiner et soutenir l'élaboration d'un programme national d'assurance à frais partagés pour le bétail, y compris la création éventuelle d'un programme d'assurance pour la production vache-veau.

**15. Agronomes spécialistes des parcours et des fourrages (APAS)**

**IL EST RÉSOLU QUE** la FCA demande au gouvernement fédéral d'aider à améliorer l'accès à des agronomes spécialistes de la production fourragère, des pâturages et de la gestion des parcours.

**16. Exemption de l'obligation d'utiliser un dispositif de consignation électronique pour le transport du bétail (APAS)**

**IL EST RÉSOLU QUE** la FCA multiplie les démarches en faveur d'une exemption de l'obligation fédérale d'utiliser un DCE qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour les transporteurs de bétail, en mettant en avant la nécessité d'éviter la cruauté envers les animaux.

**17. Accès au lambda-cyhalothrine ou à un produit équivalent (APAS)**

**IL EST RÉSOLU QUE** la FCA exhorte l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire à travailler en étroite collaboration avec les titulaires d'homologations pour accélérer les réévaluations et d'envisager des exemptions d'urgence pour donner accès à la lambda-cyhalothrine ou autre solution tout aussi efficace en temps utile.

**18. Augmentation de l'exonération cumulative des gains en capital (APAS)**

**IL EST RÉSOLU QUE** la FCA demande au gouvernement du Canada de faire passer l'ECGC de 1 000 000 \$ à 5 000 000 \$.

**19. Accès des sociétés agricoles à l'exonération des gains en capital (APAS)**

**IL EST RÉSOLU QUE** la FCA demande que la *Loi de l'impôt sur le revenu* soit modifiée de manière à autoriser les actionnaires d'une entreprise agricole à transférer leur ECGC personnelle, en totalité ou en partie, à la société exploitant la petite entreprise lors de la vente d'un terrain.

**20. Abolition du plafond de 2 millions de dollars de chiffre d'affaires brut fixé pour les entreprises agricoles dans les AAFCC (APAS)**

**IL EST RÉSOLU QUE** la FCA demande au gouvernement fédéral d'abolir le plafond de 2 millions de dollars de chiffre d'affaires brut fixé dans les AAFCC.

**21. Programmes de formation pour l'ASCF et l'ACIA (GO-5)**

**IL EST RÉSOLU QUE** la FCA fasse des démarches auprès du gouvernement du Canada afin que l'ASFC et l'ACIA reçoivent des fonds pour des programmes de formation spécialisée qui leur permettraient d'être mieux en mesure de contrôler la conformité et de faire respecter les normes et règlements du Canada sur les différents produits agroalimentaires.

**22. Protection des rigoureuses normes du Canada sur le bien-être des animaux (GO-5)**

**IL EST RÉSOLU QUE** la FCA fasse campagne auprès du gouvernement fédéral en faveur du maintien du droit du Canada d'établir, de diriger et d'améliorer à sa seule discrétion son propre modèle rigoureux pour la protection et l'amélioration du bien-être des animaux ici au pays en n'envisageant pas de discuter de l'inclusion de dispositions sur le bien-être animal dans les négociations commerciales actuelles ou futures;

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE** la FCA fasse campagne auprès du gouvernement fédéral et des ministres de l'Agriculture FPT en faveur de la mise en place d'une reconnaissance par des tiers pour consolider les programmes de soin/bien-être des animaux déjà mis en place par l'industrie.

**23. Accès à des antimicrobiens et à des solutions de rechange (GO-5)**

**IL EST RÉSOLU QUE** la FCA presse le gouvernement fédéral de se fixer pour objectif d'augmenter la disponibilité des produits à usage vétérinaire et des solutions de rechange dans le marché canadien et que des initiatives soient priorisées pour préserver l'accessibilité de ces produits et encourager l'arrivée de nouveaux produits sur le marché canadien;

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE** la FCA encourage le gouvernement à travailler de concert avec les secteurs de l'agriculture, des produits pharmaceutiques et de la médecine vétérinaire à l'examen d'un modèle d'incitatifs à la commercialisation qui soutiendrait l'accessibilité et l'innovation relativement à ces produits dans le marché canadien.

**24. Banque de vaccins contre la fièvre aphteuse (PLC)**

**IL EST RÉSOLU QUE** la FCA soutienne les regroupements d'éleveurs canadiens en encourageant le gouvernement fédéral à établir en toute priorité une banque canadienne de vaccins contre la fièvre aphteuse, dotée du financement nécessaire.

**25. Prise de décisions par l'ACIA (PEIFA)**

**IL EST RÉSOLU** que la FCA exhorte le gouvernement fédéral à faire en sorte que l'ACIA adhère à ses valeurs consistant à prendre des décisions fondées sur la science et à respecter les normes internationales (sur les zones exemptes d'organismes nuisibles de la Convention internationale pour la protection des végétaux).

**26. Secteur équin canadien 2023 : reconnaissance et soutien pour les équidés actifs et les installations équines actives en vue d'un accès aux programmes gouvernementaux consacrés à l'agriculture et à l'élevage (Canada Équestre)**

**IL EST RÉSOLU** que la Fédération canadienne de l'agriculture travaille avec l'industrie équine et les ministères et organismes du gouvernement fédéral pour reconnaître les équidés actifs et les installations équines actives ainsi que leur contribution importante au secteur agricole et à l'économie du Canada.

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU** que la FCA continue de travailler en collaboration avec l'industrie équine canadienne et les ministères et organismes du gouvernement fédéral pour plaider en faveur d'une amélioration de la reconnaissance, des programmes et des avantages accordés aux équidés actifs et aux installations équines actives, qui sont actuellement limités par une législation qui nuit de manière particulière au secteur équin canadien.

**27. Réaffirmations**

**IL EST RÉSOLU** que la FCA adopte toutes les résolutions soumises pour réaffirmation

## ***Réaffirmation***

### **28. Programme d'atténuation des effets des guerres commerciales (UPA)**

**IL EST RÉSOLU** que la FCA lobby le gouvernement du Canada pour qu'il travaille de concert avec des organismes agricoles des secteurs tributaires du commerce extérieur à élaborer un programme d'atténuation des effets des guerres commerciales qui serait :

- financé par le gouvernement fédéral;
- conforme aux engagements du Canada en matière de commerce international;
- équivalent aux préjudices avérés causés par les mesures commerciales;
- sans effet sur la production pour éviter toute distorsion des marchés et ne pas influencer les décisions de gestion des individus;
- offert pendant toute la durée du préjudice commercial ou jusqu'à ce que les programmes canadiens actuels soient remaniés de telle sorte qu'ils puissent aborder les risques liés au commerce.

### **29. Commerce international (UPA)**

**IL EST RÉSOLU** que la Fédération canadienne de l'agriculture, dans ses activités de lobbying auprès du gouvernement fédéral, fasse ce qui suit :

- S'oppose à tout changement à l'ALENA qui i) compromettrait l'accès aux marchés agricoles que le Canada a négocié dans le cadre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ACCEU) ou l'ALENA pour les produits du Canada destinés à l'exportation; ii) modifierait la taille des contingents tarifaires (CT) et/ou le niveau des tarifs douaniers hors contingents pour les produits laitiers, de volaille et d'oeufs;
- Travaille avec les secteurs de la volaille, des oeufs et des produits laitiers et les appuie afin de s'opposer à tout affaiblissement des trois piliers de la gestion de l'offre, à savoir 1) le contrôle des importations; 2) la discipline de la production; 3) les prix équitables versés aux producteurs, lors des négociations de l'OMC ou toute autre négociation commerciale;
- Demande que le gouvernement du Canada assure une transparence en tenant des séances d'information et de consultation régulières et détaillées avec les organisations agricoles générales et les groupes de produits à mesure que se déroulent les négociations commerciales.

### **30. Programme Agri-compétitivité (UPA)**

**IL EST RÉSOLU** que la FCA appuie et revendique une hausse du financement du programme Agri-compétitivité et fasse des représentations afin de s'assurer que les organisations provinciales peuvent être admissibles à celui-ci.

### **31. Bonification des programmes de gestion des risques du Partenariat canadien sur l'agriculture (UPA)**

**IL EST RÉSOLU** que la Fédération canadienne de l'agriculture demande:

- à AAC :
  - de bonifier rapidement les programmes de gestion du risque d'entreprise (GRE) du Partenariat canadien sur l'agriculture (PCA) selon les modalités suivantes :
    - Agri-stabilité – offrir une couverture de 85 % de la marge de référence;
    - Agri-investissement – hausser la contribution gouvernementale et remettre le seuil d'intervention à 75 \$;
  - de mettre en place un programme destiné aux risques liés aux crises sanitaires, avec des fonds réservés à cette fin;
- à l'Agence de revenu du Canada :
  - d'exempter d'impôt les retraits au programme Agri-investissement utilisé pour améliorer la productivité des entreprises;
- au gouvernement fédéral :
  - d'ajuster le budget d'AAC pour couvrir les coûts additionnels liés à la bonification des programmes de GRE
  - d'implanter un véritable programme de sécurité du revenu.

### **32. Aides financières complémentaires en cas de conflits commerciaux et diplomatiques (UPA)**

**IL EST RÉSOLU** que la FCA demande au gouvernement fédéral :

- de mettre en place des aides financières complémentaires aux programmes actuels de gestion des risques pour aider les entreprises agricoles affectées par ces conflits afin que le niveau d'intervention de l'ensemble des programmes disponibles soit comparable à ce qui est offert aux producteurs américains et européens pour maintenir la compétitivité du secteur agricole;

- de soutenir les secteurs et les entreprises agricoles touchés par les conflits commerciaux grâce à des budgets et des programmes de compensation adaptés à la conjoncture.

### **33. Récipients en plastique réutilisable (UPA)**

**IL EST RÉSOLU** que la FCA demande au gouvernement fédéral :

- de travailler de concert avec l'ACIA pour qu'une étude scientifique complète et approfondie examine les dangers possibles en matière de biosécurité, notamment le pouvoir pathogène des végétaux, afin de déterminer si les récipients en plastique réutilisable sont une menace pour les cultures et de faire des recommandations concernant leur gestion, leur manutention et leur utilisation en vue d'éliminer ces risques;
- de s'assurer que les plastiques agricoles à usage unique ne sont pas bannis tant et aussi longtemps qu'une solution viable n'existe;
- de définir des normes de recyclage, et des pratiques exemplaires, incluant la responsabilité élargie des entreprises qui fabriquent des produits du plastique ou qui vendent des produits emballés avec du plastique sont responsables de leur collecte et de leur recyclage.

### **34. Exemption de la taxe sur le carbone (OFA)**

**IL EST RÉSOLU** que Fédération agricole canadienne fasse pression pour que le gouvernement protège toute la production agricole primaire des effets négatifs de la taxe sur le carbone.

### **35. Suivi des ongulés sauvages (OFA, UPA)**

**IL EST RÉSOLU** que la FCA fasse des pressions auprès du gouvernement fédéral pour que les troupeaux d'ongulés sauvages gérés sur les terres de l'État soient suivis en matière de maladies infectieuses, comme la tuberculose bovine et la maladie débilitante chronique.

### **36. Remboursement d'impôt pour les loyers fonciers des jeunes agriculteurs et la vente de terres (UPA, KAP)**

**IL EST RÉSOLU** que la FCA s'associe au ministère fédéral des Finances pour élaborer un programme qui permettrait à un propriétaire foncier d'être admissible à un remboursement d'impôt complet sur les sommes perçues pour la location ou la vente d'une terre à un jeune agriculteur dont l'admissibilité au programme serait définie selon des paramètres précis

**37. Taux d'amortissement imposé par l'ARC pour l'équipement agricole (UPA)**

**IL EST RÉSOLU** que la FCA fasse des pressions auprès du gouvernement fédéral pour qu'il permette aux agriculteurs canadiens de réclamer un amortissement de 100 p. 100 pour la machinerie agricole au cours de la première année.

**38. L'indexation des taxes d'accise (OFA, UPA)**

**IL EST RÉSOLU** que la FCA accepte de soutenir la campagne en cours visant à inciter le gouvernement fédéral du Canada à éliminer l'instauration comme prévu dans le budget de 2017 d'un mécanisme d'indexation automatique des taxes sur la bière, le vin et les spiritueux.

**39. Commission canadienne des grains (CCG) (UPA)**

**IL EST RÉSOLU** que la FCA, avec l'assistance de l'AFA, fasse campagne pour que la version actualisée de la *Loi sur les grains du Canada* stipule clairement que la CCG a pour mandat de travailler au profit des producteurs de grain.

**40. Fonds pour la protection des paiements (UPA)**

**IL EST RÉSOLU** que la FCA exhorte la CCG à établir un fonds commun pour la protection des paiements comparable à celui de l'Alberta Farm Implement Board, dans lequel tous les négociants en grains agréés verseraient annuellement une cotisation proportionnelle pour garantir aux producteurs une protection adéquate contre les défauts de paiement des négociants en grains.

**41. Utilisation de l'indice de chute dans les contrats de vente de grain (UPA)**

**IL EST RÉSOLU** que la FCA fasse du lobbying auprès de la Commission canadienne des grains et de la Western Grain Elevator Association en faveur de la recherche de moyens de normaliser et d'améliorer la précision et la vitesse du test de Hagberg.

**42. Importations et biosécurité à la frontière canadienne (UPA)**

**IL EST RÉSOLU** que la FCA presse les autorités concernées d'intensifier leurs interventions et d'augmenter les sanctions pour empêcher la peste porcine africaine et d'autres maladies infectieuses graves d'entrer au Canada.

**43. Hausse du coût des médicaments vétérinaires prescrits sur ordonnance (KAP)**

**IL EST RÉSOLU** que la FCA fasse du lobbying auprès de Santé Canada et de l'Association canadienne des médecins vétérinaires en faveur d'une révision de la politique et qu'elle continue de surveiller les effets que la politique concernant l'utilisation des antimicrobiens chez les animaux d'élevage pourrait avoir sur la relation vétérinaire-client-patient.

**44. Militantisme animaliste (OFA, UPA)**

**IL EST RÉSOLU** que la Fédération canadienne de l'agriculture exhorte le gouvernement fédéral à améliorer et à faire respecter sa législation de manière à contrer les actions des militants animalistes et à protéger les agriculteurs, leurs familles, leurs employés, leurs animaux et les industries connexes.

**45. Simplification des applications (UPA)**

**IL EST RÉSOLU** que la Fédération canadienne de l'agriculture demande ce qui suit au gouvernement fédéral : simplifier les demandes au PTET d'un point de vue administratif (réduire le nombre de programmes, abolir la liste des produits agricoles) et raccourcir les délais avant l'arrivée des travailleurs.

**46. Déductions relatives au logement (UPA)**

**IL EST RÉSOLU** que la FCA demande au gouvernement fédéral d'indexer le montant de la déduction relative au logement pour tenir compte des diverses augmentations de coûts assumées par les employeurs.

**47. Processus de traitement accélère des demandes (OFA, UPA)**

**IL EST RÉSOLU** que l'on envisage de mettre en place un processus de traitement accéléré, pour les *employeurs de confiance*, dans le cas des fermes qui sont en règle dans le contexte du PTAS.

**48. Effets de la crise de propane (UPA)**

**IL EST RÉSOLU** que la FCA demande au gouvernement fédéral :

- d'apporter les modifications législatives nécessaires pour que le transport du propane sur rail soit considéré comme un service essentiel;
- d'améliorer l'accès au gaz naturel, à coût raisonnable, pour le secteur agricole;
- d'appuyer la recherche et le soutien des investissements à la ferme visant l'utilisation de sources énergétiques alternatives au propane.

**49. Pour une plus grande transparence des prix, un juste revenu pour les producteurs agricoles et forestiers et une meilleure identification des produits alimentaires (UPA)**

**IL EST RÉSOLU** que la FCA demande au gouvernement fédéral de favoriser l'adoption d'outils de référence ou de divulgation d'informations sur les prix du marché pouvant appuyer les producteurs dans l'organisation de leur mise en marché.

**50. Réglementation des teneurs maximales en mycotoxines des aliments pour animaux (APAS, UPA)**

**IL EST RÉSOLU** que la FCA lobby le gouvernement du Canada pour qu'il fixe des concentrations maximales admissibles pour les mycotoxines telles le déoxynivalénol (DON) et les alcaloïdes de l'ergot dans le *Règlement sur les aliments du bétail* afin de conférer un pouvoir réglementaire additionnel à l'Agence canadienne d'inspection des aliments sur les teneurs en mycotoxines qui dépassent les limites maximales admissibles.

**51. Réserver le mot « viande » aux produits animaux non cultivés en laboratoire (APAS, UPA)**

**IL EST RÉSOLU** que la FCA demande à l'Agence canadienne d'inspection des aliments de faire respecter les règles selon lesquelles l'étiquetage doit indiquer que les produits protéinés in vitro ou de synthèse sont des similitudes qui ne contiennent pas de viande ni ne remplacent celle-ci.

**52. Rigueur, portée et révision des normes biologiques du Canada (UPA)**

**IL EST RÉSOLU** que la FCA demande au gouvernement fédéral :

- de s'assurer que la rigueur des NBC et de la réglementation qui les encadre sont renforcées de manière à garantir la valeur ajoutée des produits biologiques basée sur les principes fondamentaux de l'agriculture biologique;
- de rejeter toute proposition menant à une dénaturation du mode de production biologique au Canada, assurant ainsi le respect des cycles naturels et le principe des sols vivants en tant qu'écosystème complexe qui fabrique les éléments nutritifs à partir de la matière organique;

**53. Appui à la recherche et à l'innovation (UPA)**

**IL EST RÉSOLU** que la FCA demande au gouvernement fédéral d'augmenter les investissements publics en recherche et développement en garantissant des fonds quinquennaux suffisants aux divers programmes d'appui, dont le Programme Agri-science et le Programme Agri-innovation notamment.

**54. Campagne média pour promouvoir l'agriculture (KAP)**

**IL EST RÉSOLU** que la FCA travaille de concert avec d'autres organismes agricoles et avec des groupements de producteurs d'un bout à l'autre du pays pour lancer une campagne média qui véhiculera une image positive des agriculteurs canadiens de tous les secteurs de production.

**55. Programme d'aide « Fonds du Canada pour les périodiques – Aide aux éditeurs » (UPA)**

**IL EST RÉSOLU** que la FCA demande au gouvernement du Canada de maintenir dans son intégralité le programme d'aide « Fonds du Canada pour les périodiques – Aide aux éditeurs ».

**56. Loi sur l'aéronautique (UPA)**

**IL EST RÉSOLU** que la FCA demande au gouvernement fédéral (ministre fédéral des Transports) :

- de modifier la Loi sur l'aéronautique afin qu'elle reconnaisse les pouvoirs constitutionnels des législatures provinciales en matière d'aménagement du territoire, de protection du territoire et des activités agricoles;
- de se prévaloir de l'article 4.31 de la Loi sur l'aéronautique lorsque le projet d'implantation d'aérodromes ou de pistes d'atterrissage n'est pas dans l'intérêt public ou ne satisfait pas les critères d'acceptabilité sociale.